

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
17 septembre 2025

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 21

Votants 26

2025D109

OBJET :
14. PROPRIÉTÉ
COMMUNALE. PROJET
DE CESSION
BOULEVARD DU
MARÉCHAL FOCH.
ADOPTION DE
PRINCIPE.

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an deux mil-vingt-cinq, le vingt-trois SEPTEMBRE à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Etaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme MARMINION-OBERT Nadine – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. CITERNE Joël – Mme CLINKEMAILLIE Colette – M. NUGOU Boris Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme BLANQUART Marine, **procuration** à Mme MARMINION-OBERT Nadine
Mme CAPPELLE Christiane, **procuration** à Mme BEURAERT Martine
M. DELVOYE Philippe, **procuration** à M. CITERNE Joël
M. DELFLY Jean-Louis, **procuration** à M. MORVAN Hervé
M. MOUILLE Julien, **procuration** à M. LAPIERRE Julien
M. ROBBE Jean-Pierre, **procuration** à M. SERE Soarey Idriss
Mme BOULENGUER Peggy, **procuration** à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra

ABSENT : M. DECREUS Christophe

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

- Vu les articles L.2241-1 et L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les articles L.3221-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
- Vu les dispositions du titre VI du Code Civil relatif à la vente,
- Considérant que la commune est propriétaire de terrains cadastrés section A12, A616, A847 et A980 pour une superficie totale de 1 154 m², situé Boulevard du Maréchal Foch,
- Considérant que les parcelles A12 et A980 sont inscrites dans la liste du foncier mobilisable pour le logement des Hauts-de-France. Par délibération du 7 avril 2022, la commune a adopté le principe de l'intérêt général du projet d'acquisition de ces parcelles et Monsieur le Maire a exercé son droit de priorité. Par délibération du 28 septembre 2023, la SIE Septalia a fait l'acquisition de ces parcelles en vue de réaliser 35 logements locatifs sociaux, puis s'est désistée par délibération du 19 septembre 2024 car elle n'avait pas la possibilité d'équilibrer son budget.
- Considérant que dans le cadre de la rationalisation de la gestion de son patrimoine immobilier, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la cession de ce bien car aucun projet sur celui-ci n'y est affecté,

Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le

07.10.2025

ID : 059-215904004-20250923-20250109-DE

.../...

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2025

OBJET : 14. PROPRIÉTÉ COMMUNALE. PROJET DE CESSIION BOULEVARD DU MARÉCHAL FOCH. ADOPTION DE PRINCIPE.

- Considérant que le projet de cession de la propriété communale n'est en rien préjudiciable pour la Commune,
- Considérant que conformément à l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, « toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une Commune de plus de 2 000 habitants donne lieu à une délibération motivée du Conseil Municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles »,
- Considérant que le conseil municipal doit délibérer à deux reprises : la première pour décider de consulter le service des Domaines et adopter le principe de cession, la seconde pour la vendre,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal invité, à la majorité des votes exprimés (21 pour, 5 contre : liste « Merville en Grand », 2 abstentions « Nouvelle Union Populaire Écologique et Sociale »), décide :

- d'adopter le principe de cession des terrains cadastrés section A12, A616, A847 et A980 situés Boulevard du Maréchal Foch d'une superficie de 1 154 m²,
- d'autoriser la consultation des services fiscaux de l'Etat pour la réalisation de l'évaluation domaniale,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes relatifs à cette décision.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

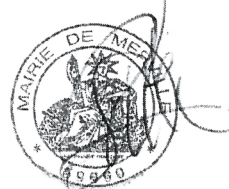
Le Maire

Joël DUYCK



La Secrétaire de Séance

Sandra BOULENGUER – PLÉ



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.